



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 20 mai 2021**

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 20 mai 2021
Présents : 12	L'an deux mille vingt et un et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée le 12/05/2021, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC
Votants: 14	Sont présents: Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Dominique AURIERES, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY
	Représentés: Sandrine BRAY, par Désiré ROPERS, Valérie VAN OORTEGEM par Raymond CHAPTAL
	Excusés: Delphine PAULUS
	Absents:
	Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Ordre du jour :

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (saison touristique)
- Création d'un emploi dans le cadre du dispositif CUI-PEC (Groupe scolaire) à compter de septembre 2021
- Renouvellement d'un emploi dans le cadre du dispositif CUI-PEC (Services techniques) à compter de juillet 2021
- Signature d'une convention pour la Gestion des carrières avec le CDG48 (dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial)
- Modification de la participation employeur à la prévoyance des agents
- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité 2022-2024

Questions diverses

- Organisation élections juin 2021
- Saison touristique
- Déchets verts
- Groupe scolaire

1) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (saison touristique)

Le Maire propose au Conseil la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité au Camping Les Berges du Bramont pour les mois de juin, juillet et août avec des horaires variables tenant compte des congés et des contraintes de la saison qui correspond à une quotité « lissée » de 19 h par semaine. Sa catégorie d'emploi sera un emploi de catégorie C, rémunéré au SMIC horaire, il assurera l'entretien des locaux et la surveillance du camping.

Une délibération est obligatoire pour ce recrutement. Elle est adoptée à l'unanimité.

2) Renouveau d'un emploi dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences - CUI-PEC (Services techniques) à compter de juillet 2021

Le contrat de M. Marcel CONSTANT se termine le 1^{er} juillet 2021.

La commune a demandé à Pôle Emploi la prolongation de son contrat, qui peut s'effectuer dans les conditions suivantes : contrat de 9 mois, jusqu'au 1^{er} avril 2022. Le financement de ce contrat aidé pourrait atteindre 80 % pour les 30 premières heures, notre territoire étant classé en Zone de Revitalisation Rurale. Le Maire propose de maintenir un temps plein, les 5 h hebdomadaires restantes seront entièrement à financer par la commune.

Cette prolongation et son financement sont approuvés à l'unanimité.

3) Création d'un emploi dans le cadre du dispositif CUI-PEC (Groupe scolaire) à compter de septembre 2021

Le Groupe Scolaire compte actuellement 4 Adjoints Techniques. Malgré la fermeture d'une classe, l'emploi de 4 adjoints est toujours nécessaire compte tenu de l'organisation de 2 services à la cantine.

Le départ en retraite de Mme Tancredi qui effectuait 34 heures hebdomadaires permet d'harmoniser et d'augmenter les horaires de tous les agents. Le comité technique a été saisi pour supprimer le poste libéré par un départ à la retraite et le recréer avec le nombre d'heures nécessaires. L'apprentie embauchée sur l'année scolaire 2020-2021 pourrait postuler à ce poste.

Un autre poste est recherché dans le cadre du « CUI-PEC » avec l'aide de la Mission Locale mais la commune a peu de réponses à ce jour.

Aussi, afin de mieux évaluer les possibilités (apprentissage, contrat aidé...), la délibération concernant la création d'un 4^e poste à l'école est reportée au prochain conseil.

4) Signature d'une convention pour la Gestion des carrières avec le CDG48

Par le passé, cette gestion était assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour les agents titulaires relevant de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. La convention entre ces deux organismes n'ayant pas été renouvelée, cette mission, qui peut s'avérer très lourde quand il s'agit de monter le dossier d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite, doit être assurée par la collectivité locale elle-même.

La nouvelle convention permet de bénéficier (en cas de besoin) de prestations pour la gestion des carrières, moyennant une tarification à l'acte.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

5) Modification de la participation employeur à la prévoyance des agents

La participation employeur à la prévoyance des agents (maintien de salaire) est actuellement de 4 euros par agent. De nombreuses collectivités lozériennes ont déjà augmenté cette participation. Conformément à l'avis du Comité technique réuni le 20 avril 2021, le Maire propose d'augmenter les participations de la commune selon les modalités suivantes :

- Passage à 12 euros pour les agents C
- Passage à 9 euros pour l'agent A

Après un court débat, le consensus s'établit autour d'une augmentation identique pour tous les agents, quelle que soit la catégorie, au montant de 12 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité 2022-2024

Actuellement la commune est soumise aux tarifs réglementés de l'électricité. Elle a cependant la possibilité d'intégrer le groupement de commande porté par les Syndicats régionaux (SDEE...) dès le 1er janvier 2022.

Ce groupement permet d'obtenir des tarifs plus intéressants

L'adhésion au groupement est adoptée à l'unanimité.

7) (ajout) Nouvelle délibération concernant l'exploitation de parcelles de bois par l'ONF

Le Maire rappelle la délibération du concernant l'exploitation de parcelles de bois (parcelles 315 et 316), par l'ONF prise lors de la séance du 19/09/2019.

Cette exploitation est retardée, mais toujours programmée.

Le Maire propose le vote d'une nouvelle délibération contre l'exploitation des deux parcelles situées au-dessus du village de Rouffiac présentant des dangers pour les habitations situées en dessous.

S'appuyant notamment sur un diagnostic réalisé par la CEREMA, il propose de joindre cette délibération au courrier rédigé à l'intention de Madame la Préfète avec copie au directeur de l'ONF, dont il a donné lecture (voir annexe).

L'ensemble de ces démarches a été approuvé à l'unanimité

Questions diverses

*Organisation des élections

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains.

Les locaux de la mairie feront l'objet de la mise en place de deux bureaux de vote distincts avec un Président et un secrétaire mutualisé conformément à la circulaire transmise par la Préfecture de la Lozère :

1) Entrée salle du conseil : bureau de vote des régionales

2) Secrétariat : bureau de vote des départementales

La sortie se fera par la porte principale de ce dernier.

Les regroupements statiques de personnes dans les locaux ou aux abords des accès seront proscrits.

Les différents responsables du bureau de vote (choisis parmi les conseillers ayant bénéficié de la vaccination) assureront des vacations d'une durée de trois heures.

Les volontaires se sont inscrits pour les créneaux sur lesquels ils seront présents.

*Saison touristique

Les réservations ont bien démarré. Il ne reste à présent qu'une semaine disponible au gîte du Falisson (dernière d'août), trois semaines au gîte 4 et 6 (début juillet et fin août....).

Le camping ouvrira officiellement le samedi 19 juin.

L'aide de conseillers volontaires est sollicitée pour les dates suivantes : 4 juillet, 8 août et 15 août

*Déchets verts

La gestion de cette zone est quelquefois difficile à cause de dépôts non-végétaux par des administrés indéclicats, et à cause de l'importance du volume déposé, nécessitant des traitements coûteux.

Il est projeté de délimiter des cases pour différencier les déchets qui se broient des autres.

Une visite du site a été réalisée en présence de Madame Céline Janvier, responsable du Programme Local de Prévention des Déchets Centre-Lozère.

Avant tout, il est nécessaire d'effectuer un important broyage préalable.

*Groupe scolaire

Pour information, au mois de mai, une personne résidant sur la commune de Balsièges a été recrutée 2 jours par semaine pendant un mois afin de pallier les absences à l'école de 2 agents qui soutiennent leur CAP « accompagnant éducatif petite enfance » au Greta de MENDE.

*Travaux

Tonte des espaces verts du camping

Taille des haies.

Plantation d'arbres.

Pose de gravillons autour de la salle du camping

Ajustement et peinture des volets de la maison Brajon

Débouchage de regards entartrés à Lou Clapio

*Locations

Le logement de l'Ecole des Fonts sera libre à partir du 1^{er} septembre 2021

Séance levée à 22h42